

Procès-verbal interne
de la 33e séance du 11 mai 1954.

Présidence:	M. Etter
Absents:	MM. Rubattel et Escher
Secrétaire:	M. Oser
Ouverture: 9 heures	Clôture: 11 heures

Propositions écrites

Construction de réservoirs.

Le chef du département des finances et des douanes déclare que son département approuve les chiffres 1 et 2 du dispositif mais propose d'inscrire le crédit à la charge du département militaire. Au vu des explications qui lui sont données par MM. Etter et Kobelt, il déclare renoncer à sa proposition, mais sans conviction, l'affaire présentant tout de même un caractère militaire.

Demandes d'amnistie pour les marchands de porcs.

Vu les divergences qui subsistent entre les départements intéressés, il est décidé de ne pas traiter l'affaire en l'absence du chef du département de l'économie publique et de charger la chancellerie fédérale d'aviser la commission qu'elle ne pourra siéger le 20 mai, le rapport du Conseil fédéral ne paraissant pas avant le 18.

Butyra. Statuts.

Vu les divergences, il est décidé de ne pas traiter l'affaire en l'absence du chef du département de l'économie publique.

Prix du lait. Audience de jeudi 13 mai (voir le procès-verbal des décisions).

Communications

du chef du département de ^{politique} ~~l'économie publique~~.

OECE et UEP.

Le chef du département politique fait rapport sur la conférence de Paris et l'activité de la délégation suisse. Pour l'UEP, il y avait deux thèses opposées, celle de l'Allemagne (pays créditeur) et celle de la Grande-Bretagne

(pays débiteur). La Suisse a cherché à concilier les deux thèses. L'UEP sera renouvelée pour une année, avec une modification du système (substitution de débiteurs). Il est en outre prévu que les pays créanciers accorderont de nouveaux crédits pour les remboursements opérés en or. Les pays recevront une partie du capital propre de l'UEP. Dans ces conditions, les crédits actuels suffiront; il ne faudra un message aux chambres que pour demander le renouvellement. La délégation suisse est intervenue dans la question de la convertibilité des monnaies et dans celle des rapports France-OECE.

Le chef du département des finances et des douanes ayant fait une remarque concernant la question du crédit, le chef du département politique dit que le message qui paraîtra prochainement contiendra une réserve au sujet du crédit, ~~(à demander en septembre ou décembre)~~, *pour le cas où un nouveau crédit apparaîtrait nécessaire ultérieurement.*

Le chef du département militaire signale que la Suisse, à cause de la balance des paiements, aurait intérêt à acheter des chars anglais (Centurion) au lieu de chars américains (Patton).

Conférence asiatique.

x à Berne
Le chef du département politique communique qu'il recevra à dîner* le ministre des affaires étrangères des Pays-Bas, qu'il ~~a exprimé le désir de ne pas être invité à déjeuner ou dîner avec Bidault~~ (mieux [vaut] refuser des invitations à Genève pour le moment) et qu'il a expliqué à divers ambassadeurs pourquoi le Conseil fédéral n'organisait aucun déjeuner ou dîner en l'honneur des chefs de délégation.

Dîner diplomatique.

Le chef du département politique communique que le directeur du Schweizerhof, avant de faire des propositions de transformation à son conseil d'administration, désire savoir si le Conseil fédéral serait d'accord de faire, pour les dîners diplomatiques, une rotation entre Bellevue et Schweizerhof.

Le Conseil décide qu'il ne faut pas s'engager. M. Petitpierre pourra dire au directeur du Schweizerhof qu'il proposera un essai.

Communications des chefs de départements (Umfrage)

Département de justice et police.

Conférence asiatique.

Le chef du département de justice et police signale que les attributions de la police suisse et des polices étrangères protégeant les délégations sont mal délimitées et qu'il pourrait en résulter des difficultés si un accident venait à se produire.

Une discussion s'engage sur le caractère plus ou moins licite de ces polices étrangères. Elle aboutit à la conclusion que la Suisse a intérêt à ce que des policiers étrangers en civil protègent les délégations, mais que cette protection doit être assurée d'une façon discrète et ne doit pas empiéter sur les tâches de la police suisse.

Département de l'intérieur.

Le chef du département de l'intérieur transmet les salutations du ministre Figl.

Les procès-verbaux des séances des 7 et 8 mai sont approuvés.
